

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3780

9 décembre 2014

SOMMAIRE

ALL STAR Restaurants S.à r.l.	181394	EDEF Principals Investment S.C.S.	181411
APP Solutions S.à r.l.	181407	EDEF Principals S.C.S.	181411
Bart Investment S.à r.l.	181415	Egon Holdings S.A.	181412
Bayside International S.A.	181394	EIC Luxembourg Sàrl	181398
BCP Meerwind Luxembourg S.à r.l.	181394	Emerald Parent GP S.à r.l.	181409
BC Sport S.A.	181394	Energyhouse S.A.	181415
bofrost* Vertriebs II GmbH	181395	Equifax Luxembourg S.à r.l.	181401
bofrost* Vertriebs II GmbH & Co. KG ..	181395	Euro Harbor Luxembourg S.à r.l.	181411
Brigitte Real Estate	181394	Geba S.à r.l.	181401
Chasselas Finance S.A.	181399	GE-Systems	181401
Chasselas Finance S.A.	181399	Giada Re S.A.	181401
Chasselas Investissements S.A.	181399	GPM South America Investments S.A. ..	181401
CI-ERRE LUX S.A.	181396	Grant Thornton	181402
Compagnie Foncière et Industrielle S.A.	181399	Green Time S.A.	181402
Constructions Metalliques Guy Gardula et Associés S.A.	181397	Group A.F. S.A.	181402
Constructions Métalliques Guy Gardula S.A.	181396	H.R.M. Consulting S.à r.l.	181407
Controlsinvest S.à r.l.	181400	IREF Art-Invest KoelnTurm S.à r.l.	181408
Corales S.A.	181397	Kaell S.à r.l.	181440
Cramer S.A.	181395	Lux Meca S.A.	181439
Cramer S.A.	181397	Lux-Sutures S.A.	181439
Cramer S.A.	181395	Sapphire XI S.à r.l.	181434
Cranberry Investment S. à r.l.	181396	SMSC Holdings S.à r.l.	181439
Creche Cookie Kids s. à r.l.	181396	Socosteel	181439
Credit Suisse Tower Investments (Luxem- bourg) S.à r.l.	181400	Sofind S.A.	181439
Criteria S.à r.l.	181400	Sopafim Capital	181438
CVC Services Holdings S.à r.l.	181396	Sorum Strategies S.A.	181438
Danieli Banking Corporation S.A.	181397	Spring Financial Investment S.A.	181438
Danieli International S.A.	181398	Spring Financial Investment S.A.	181438
Delphi International S.à r.l.	181408	Star Real Estate S.A.	181438
Deyme S.à r.l.	181409	Steel Invest & Finance (Luxembourg) S.A.	181395
Dolce International (Lux-Dutch) S.à r.l. ..	181400	St. James's Place S.A.	181437
Dolce International (Lux-Dutch) S.à r.l. ..	181409	Taurus Holding S.à r.l.	181425
		Tishman Speyer Sanctuary S.à r.l.	181415

Brigitte Real Estate, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 179.114.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014184700/10.

(140208285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Bayside International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 66.780.

Le Bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014184703/10.

(140208535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

BC Sport S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5441 Remerschen, 10A, Wisswee.

R.C.S. Luxembourg B 156.420.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG & MALDENER S.A.R.L.

EXPERTS COMPTABLES - FIDUCIAIRE

31, OP DER HECKMILL - L-6783 GREVENMACHER

Signature

Référence de publication: 2014184706/13.

(140208748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

BCP Meerwind Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.012.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 140.214.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Référence de publication: 2014184707/10.

(140208102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

ALL STAR Restaurants S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1541 Luxembourg, 3, boulevard de la Fraternité.

R.C.S. Luxembourg B 59.130.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014184664/10.

(140207979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

bofrost* Vertriebs II GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3898 Foetz, 11, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 40.939.

Les Comptes annuels au 28/02/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 24/11/2014.

Pour bofrost Vertriebs II G.m.b.H.*

J. REUTER

Référence de publication: 2014184613/12.

(140208668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

bofrost* Vertriebs II GmbH & Co. KG, Société en Commandite simple.

Siège social: L-3898 Foetz, 11, rue Brill.

R.C.S. Luxembourg B 40.948.

Les Comptes annuels au 28/02/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 24/11/2014.

Pour bofrost Vertriebs II G.m.b.H. & Co KG*

J. REUTER

Référence de publication: 2014184614/12.

(140208667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Steel Invest & Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 82.516.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 novembre 2014.

Référence de publication: 2014184494/10.

(140207679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2014.

Cramer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 55.012.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2014184787/10.

(140208386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Cramer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 55.012.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2014184786/10.

(140208248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Cranberry Investment S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 30.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 73.307.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014184788/10.

(140208623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Creche Cookie Kids s. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4526 Nieder Korn, 10, rue des Celtes.
R.C.S. Luxembourg B 166.834.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2014184789/10.

(140208023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

CVC Services Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 148.924.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Référence de publication: 2014184794/10.

(140208823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

CI-ERRE LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 61.674.

Extrait de la résolution prise par le Conseil d'Administration par voie circulaire

- Monsieur Serge KRANCENBLUM, diplômé M.B.A, né le 8 octobre 1961 à Metz, France, résidant professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est réélu Président du Conseil d'Administration pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2020.

Fait à Luxembourg, le 19 novembre 2014.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2014184768/13.

(140208629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Constructions Métalliques Guy Gardula S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4380 Ehlerange, Zone Artisanale Z.A.R.E. Ouest.
R.C.S. Luxembourg B 64.894.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24/11/2014.

Référence de publication: 2014184780/10.

(140208307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Constructions Metalliques Guy Gardula et Associés S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, 1, Zone d'Activité ZARE Ilot Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 144.236.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/11/2014.

Référence de publication: 2014184779/10.

(140208523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Corales S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 168.891.

Le Bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014184781/10.

(140208401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Cramer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 55.012.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 21 novembre 2014 que:

- L'assemblée prend note du changement d'adresse de Mr Steve Lang du 63, rue de Strassen L-8094 Bertrange au 100, rue des Champs L-8053 Bertrange

- Le terme de leurs mandats étant arrivé à l'échéance,

Madame Carine BITTLER, Administrateur de sociétés, demeurant 1, place du Théâtre L-2613 Luxembourg,

Monsieur Yves SCHMIT, comptable, demeurant 1, place du Théâtre L-2613 Luxembourg,

Monsieur Steve LANG, gérant de société, demeurant 100, rue des Champs L-8053 Bertrange

sont réélus aux postes d'administrateurs

- La société COMPTABILUX S.A., avec siège social à L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre est réélue au poste de commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans

L'ensemble des mandats prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2020

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014184785/23.

(140208243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Danieli Banking Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 59.765.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 22 octobre 2014

Le mandat des administrateurs venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour une nouvelle période expirant en 2017, à la date de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels au 30 juin 2017, comme suit:

Composition du conseil d'administration:

- Monsieur Alessandro BRUSSI, demeurant au 36, via Cividini, I-34074 Monfalcone, Italie, administrateur;

- Monsieur Thierry FLEMING, demeurant au 33, rue des Mérisiers, L-8253 Mamer, administrateur;

- Madame Vania BARAVINI, demeurant au 89, rue Clair-Chêne, L-4062 Esch-sur-Alzette, administrateur;

- Monsieur Federico FRANZINA, demeurant au 29, rue Giselbert, L-1627 Luxembourg, administrateur.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 22 octobre 2014

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration en sa réunion du 22 octobre 2014:

Président du conseil d'administration

Renouvellement de mandat:

- Monsieur Alessandro BRUSSI, demeurant au 36, via Cividini, I-34074 Monfalcone, Italie, administrateur de la société. Son mandat de président du conseil d'administration venant à échéance à la même date d'échéance de son mandat d'administrateur, notamment, à la date de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels au 30 juin 2017.

Délégué(s) à la gestion journalière

Renouvellement de mandat:

- Monsieur Norbert HOUET-DUTRUGE, né le 26 octobre 1948 à Paris (F), demeurant au 3, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg, en tant que délégué à la gestion journalière de la Société avec le titre de «Directeur Général», son mandat est renouvelé pour une période indéterminée;

- Monsieur Thierry FLEMING, membre du conseil, demeurant au 33, rue des Mérisiers, L-8253 Mamer, en tant que délégué à la gestion journalière de la Société avec le titre d'«Administrateur-délégué», son mandat est renouvelé pour une période indéterminée;

- Madame Vania BARAVINI, membre du conseil, demeurant au 89, rue Clair-Chêne, L-4062 Esch-sur-Alzette, en tant que délégué(e) à la gestion journalière de la Société avec le titre d'«Administrateur-délégué», son mandat est renouvelé pour une période indéterminée.

En complément des dispositions de l'article 16 des statuts de la Société et conformément aux dispositions de l'article 15 desdits statuts, vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par les signatures conjointes du Directeur Général et d'un administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014184805/40.

(140208206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Danieli International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 18.211.

Le bilan, le compte de pertes et profits et les annexes au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2014.

Pour la Société

Référence de publication: 2014184806/12.

(140208086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

EIC Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 187.530.

Suite à des résolutions du conseil de gérance datant du 23 septembre 2014, le siège social de la Société a été transféré à l'adresse suivante à compter du 1^{er} octobre 2014:

6 rue Jean Monnet

L-2180 Luxembourg

Grand-Duché du Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EIC Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2014184854/15.

(140208501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Compagnie Foncière et Industrielle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 10.657.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/11/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2014184775/12.

(140208344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Chasselas Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 77.076.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014184760/10.

(140208302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Chasselas Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 133.626.

Extrait du Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue extraordinairement au siège social à Luxembourg, le 14 Octobre 2014.

- Démission du Commissaire aux Comptes HRT Révision SA en date du 14 octobre 2014.

- Nomination avec effet immédiat, en qualité de Commissaire aux Comptes, de Audiex S.A., 9, rue du Laboratoire L-1911 Luxembourg, inscrit auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B65469.

Son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2014184759/16.

(140208305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Chasselas Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 133.626.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014184758/10.

(140208304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Credit Suisse Tower Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: MXN 372.926,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.031.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Suite aux résolutions écrites prises le 14 novembre 2014, l'associé unique a décidé de prononcer la clôture de la liquidation de la Société.

Les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse suivante:

46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Signataire autorisé

Référence de publication: 2014184744/20.

(140208054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Controlsinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 114.010.

—
Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/11/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2014184741/12.

(140208543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Criteria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 97.199.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014184790/9.

(140208020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Dolce International (Lux-Dutch) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 117.715.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2014.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014184822/11.

(140208328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Equifax Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.
R.C.S. Luxembourg B 51.062.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette en date du 29 août 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 29 septembre 2014.

Référence de publication: 2014184835/12.

(140208001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

GE-Systems, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1513 Luxembourg, 29, boulevard Prince Félix.
R.C.S. Luxembourg B 41.327.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2014184906/11.

(140208600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Geba S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4382 Ehlerange, 73, rue de Sanem.
R.C.S. Luxembourg B 93.252.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehlerange, le 14 novembre 2014.

GEBA S. à r. l.
Claudine Gatti

Référence de publication: 2014184907/12.

(140208619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Giada Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 160.254.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 04 avril 2011, publié au Mémorial C numéro 1408 du 28 juin 2011

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014184911/11.

(140208217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

GPM South America Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 139.685.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 20 octobre 2014.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Monsieur Norbert SCHMITZ et les sociétés S.G.A. SERVICES S.A. et FMS SERVICES S.A. sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Monsieur Eric HERREMANS est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société

GPM SOUTH AMERICA INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2014184914/14.

(140208252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Grant Thornton, Société Anonyme.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 133.733.

—
Rectificatif du dépôt n° L140203784 fait en date du 17/11/2014

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014184915/11.

(140208585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Green Time S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 82.851.

—
Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014184916/10.

(140208745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Group A.F. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 192.047.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le sept novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MONTEREY BUSINESS CENTER S.A., RCS Luxembourg B 58166, ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 113, route d'Arlon,

ici représentée par son administrateur unique, Monsieur Jean Naveaux, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 113, route d'Arlon,

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et qu'elle a arrêté comme suit:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "GROUP A.F. S.A." (ci-après, la Société).

La Société peut avoir un associé unique (l'"Associé Unique") ou plusieurs actionnaires. La société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22. ci-après.

Art. 4. Objet Social. La société a pour objet toutes activités relatives à la construction, le bâtiment et le nettoyage industriel.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 100 (cent) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 310 (trois cent dix euros) chacune.

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22. ci-après.

Art. 6. Actions. Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire et sous réserve des dispositions légales applicables.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des Actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Obligations. Les obligations peuvent aussi être nominatives ou au porteur.

Art. 9. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, chaque année le premier vendredi de juin à 12:00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer, la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 10. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, par câble, par télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les nom, prénom adresse et signature des actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être envoyés à la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Art. 11. Administration de la Société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.

Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée seulement par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les Statuts au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (lorsque la Société n'a qu'un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 12. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout membre du Conseil d'Administration peut se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, un autre administrateur comme son mandataire.

Un membre du Conseil d'Administration peut représenter plusieurs autres membres empêchés du Conseil d'Administration à la condition qu'au moins deux membres du Conseil d'Administration soient physiquement présents ou assistent à la réunion du Conseil d'Administration par le biais de tout moyen de communication qui est conforme aux exigences du paragraphe qui suit.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise

en direct et (iv) les membres du Conseils d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 12. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 12 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 13. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 14. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 15. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 16. Signatures autorisées. La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la seule signature d'un administrateur de la Société, ou (ii) dans le cas d'un administrateur unique, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 17. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Art. 18. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 19. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Affectation des Bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 21. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 22. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 23. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2014.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2015.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare qu'il a souscrit les 100 (cent) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été libérées par l'Associé Unique à hauteur de 100% par paiement en numéraire, de sorte que le montant de EUR 31.000.- (trente et un mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la Loi sur les Sociétés de 1915, et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1.200.-

Résolutions de l'associé unique

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. le nombre d'administrateurs de la Société est fixé à 1 (un);
2. est nommé Administrateur Unique de la Société la personne suivante:

Monsieur Phellip ANDRADE FERREIRA, né le 11 septembre 1988 à Brasilia, demeurant à B-1180 Uccle, 6, rue des Balkans.

3. est nommé commissaire aux comptes de la Société:

MONTEREY AUDIT S.à r.l., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, RCS Luxembourg B 78.967.

4. le mandat de l'Administrateur Unique et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de la décision annuelle statutaire de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2020; et

5. le siège social de la société est fixé à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. NAVEAUX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 novembre 2014. Relation: LAC/2014/53218. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Référence de publication: 2014184918/265.

(140208779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

**APP Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. H.R.M. Consulting S.à r.l.).**

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 128.009.

L'an deux mil quatorze, le dix novembre.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Madame Aracy Maria PEREIRA DOS SANTOS, née le 14 mars 1959 à Rubim (Brésil), demeurant à L-4820 Rodange, 46 rue Guillaume.

Laquelle partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Madame Aracy Maria PEREIRA DOS SANTOS est le seul associé de la société à responsabilité limitée

H.R.M. Consulting S.à r.l.

établie et ayant son siège social à L-4479 Soleuvre, 3, Rue des Prés,

constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage en date du 11 mai 2007, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés en date du 4 juillet 2007, numéro 1.355, page 65.026, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 128.009, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (12.500,00 €), représenté par 100 parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,00 €) chacune.

En sa qualité d'associée unique de la dite société, la partie comparante a pris les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'associée unique décide de changer la dénomination sociale de la société en «APP SOLUTIONS S.à.r.l.» et décide par conséquent de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . La société prend la dénomination de «APP SOLUTIONS S.à.r.l.»

Deuxième Résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société à L-4760 Pétange, 62, Route de Luxembourg, et par conséquent de modifier l'article 2 des statuts pour leur conférer dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Pétange.»

Troisième Résolution

L'associée unique décide de modifier l'objet social de la société et par conséquent de modifier l'article 3 des statuts pour leur conférer dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet l'achat et la vente de matériel informatique, électrique et satellite ainsi que la prestation de services dans les domaines de la maintenance et le développement Software en robotique et autres.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnement ou garanties.

Elle pourra accomplir toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet et permettant d'en faciliter la réalisation.»

181408

Quatrième résolution

L'associée unique décide d'accepter la démission de Monsieur Bruno Cristovoa DE JESUS CAPELO, demeurant à L-4479 Soleuvre, 3, rue des Prés, en sa qualité de gérant administratif avec effet au jour des présentes.

Cinquième résolution

L'associée unique décide de nommer aux fonctions de gérant Madame Aracy Maria PEREIRA DOS SANTOS, née le 14 mars 1959 à Rubim (Brésil), demeurant à L-4820 Rodange, 46 rue Guillaume, en qualité de gérant administratif, avec effet au jour des présentes,

et Madame Aline DA FONTE, née le 12 octobre 1967 à Villerupt (France), demeurant à L-4804 Rodange, 26 rue du Lavoir, en qualité de gérant technique, avec effet au jour des présentes,

La société sera valablement engagée, y compris pour toutes opérations bancaires, par la signature individuelle de l'un ou l'autre des gérants.

Déclaration en matière de blanchiment

Le(s) associé(s) /actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent à la somme de MILLE TROIS CENT CINQUANTE EUROS (1.350,-€). A l'égard du notaire instrumentant, toutes les parties comparantes et / ou signataires des présentes reconnaissent être solidairement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signés: A. PEREIRA DOS SANTOS, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 novembre 2014. Relation: EAC/2014/15435. Reçu soixante-quinze euros 75.-.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, le 19 novembre 2014.

Référence de publication: 2014184925/70.

(140208160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Delphi International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 147.704.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014184798/9.

(140208655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

IREF Art-Invest KoelnTurm S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 163.928.

Les statuts coordonnés au 15 novembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2014184802/12.

(140208487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Deyme S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 105, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 72.824.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2014184817/10.

(140208195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Dolce International (Lux-Dutch) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 117.715.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2014.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014184823/11.

(140208545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Emerald Parent GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 184.420.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh day of November,
before us, Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg),

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Emerald Parent GP S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 184.420, and having a share capital amounting to EUR 12,500.- (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) dated February 3, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 964, page 46226, dated April 15, 2014. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since its incorporation.

THERE APPEARED:

Sapphire X S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 163.583, and having a share capital amounting to EUR 12,500.- (the Sole Shareholder),

here represented by Mr Frank Stolz-Page, with professional address in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a power of attorney under private seal given on November 10, 2014.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, representing the entire share capital of the Company, has requested the undersigned notary to record that:

I. Sapphire X S.à r.l., the appearing party is the sole shareholder of the Company, since its incorporation;

II. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) divided into one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each;

III. The Company's financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

Resolutions

The Sole Shareholder has decided to dissolve the Company with immediate effect; and

(i) the Sole Shareholder is appointed as liquidator of the Company;

(ii) the Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, notes that the Company has never had any activities and that, according to the liquidation accounts of the Company, the Company has no debt;

(iii) the Sole Shareholder therefore declares (i) that, except for administrative charges for liquidation purposes of the Company, all the known debts have been paid, (ii) that it takes over all assets, liabilities and commitments, known or unknown, of the Company, and (iii) that it undertakes to assume all the liabilities of the Company and hence, the Company's liquidation can be terminated without prejudice; consequently the Company is hereby liquidated and the liquidation is closed; (iv) the Sole Shareholder is hereby empowered to file any outstanding tax returns of the Company after the closing of its liquidation;

(v) full discharge is granted to the managers of the Company for the exercise of their mandates; and

(vi) the books, documents and records of the Company shall be kept during a period of five years at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché of Luxembourg.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately two thousand euro (EUR 2,000).

Declaration

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, such proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le onzième jour de novembre,

par devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg);

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Emerald Parent GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, étant immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'enregistrement B 184.420, et ayant un capital social s'élevant à EUR 12.500,- (la Société). La Société a été constituée le 3 février 2014 suivant un acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 964, page 46226, du 15 avril 2014. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

A COMPARU:

Sapphire X S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, étant immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'enregistrement B 163.583, et ayant un capital social s'élevant à EUR 12.500,- (l'Associé Unique);

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 10 novembre 2014.

Ladite procuration, après signature "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social de la Société, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Sapphire X S.à r.l., la partie comparante, est l'associé unique de la Société depuis sa constitution;

II. Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en un million deux-cent-cinquante mille (1,250,000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

III. L'année fiscale de la Société commence le 1^{er} jour de janvier et s'achève le 31^{ème} jour de décembre de chaque année.

Résolutions

L'Associé Unique a décidé de dissoudre la Société avec effet immédiat; et

- (i) l'Associé Unique est nommée liquidateur de la Société;
- (ii) l'Associé Unique, en sa capacité de liquidateur de la Société, prend note de ce que la Société n'a jamais eu aucune activité, et qu'il résulte des comptes de liquidation de la Société que la Société n'a pas de dette;
- (iii) l'Associé Unique déclare en conséquence (i) que, excepté les dettes contractées par la Société pour les besoins de sa liquidation, les dettes connues ont été payées, (ii) qu'elle prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers connus ou inconnus, de la Société et (iii) que la dissolution est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux de la Société;
- (iv) pouvoir est conféré par les présentes à l'Associé Unique d'enregistrer tout comptes en souffrance de la Société après clôture de sa liquidation;
- (v) pleine et entière décharge est donnée aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats; et
- (vi) les livres, documents et dossiers de la Société seront conservés durant une période de cinq ans à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Estimation des frais

Le montant total des coûts, dépenses, rémunérations ou frais, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ deux mille euros (EUR 2.000).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ce mandataire a signé ensemble avec le notaire instrumentant, le présent acte original.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 18 novembre 2014. REM/2014/2496. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 24 novembre 2014.

Référence de publication: 2014184832/117.

(140208769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Euro Harbor Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 112.832.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS SERVICES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014184836/12.

(140208720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

EDEF Principals S.C.S., Société en Commandite simple, (anc. EDEF Principals Investment S.C.S.)

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 180.825.

Extrait des résolutions des associés prises en date du 24 octobre 2014

Les associés de la Société ont décidé comme suit:

- de changer la dénomination sociale de la Société afin de lire «EDEF Principals S.C.S.».

Les associés de la Société ont été informé du changement de dénomination sociale de l'associé et de l'associé commandité et de ce fait il y a lieu de modifier la dénomination sociale de l'associé et de l'associé commandité afin de lire:

- «Earlybird Advisory S.à rl.».

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014184847/15.

(140208470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Egon Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 129.091.

In the year two thousand and fourteen, on the twelfth of November,
Before Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg,

Is held

An extraordinary general meeting of shareholders of "EGON HOLDINGS S.A.", a société anonyme, with registered office at L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 129.091, incorporated pursuant to a notarial deed on 29th December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1641 of 3rd April 2007 (the "Company").

The meeting was opened at 2.30 p.m. with Ms Noëlle PICCIONE, private employee, residing professionally in L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert, in the chair,

who appointed as secretary Ms Anita MAGGIPINTO, private employee, residing professionally in L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

The meeting elected as scrutineer Ms Cheryl GESCHWIND, private employee, residing professionally in L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the meeting is held with the following:

Agenda

1. Increase of the corporate capital with an amount of USD 15,123,000 to raise it from its current amount of USD 73,694,000 to USD 88,817,000 by creating 15,123 new shares with a par value of USD 1,000 each

2. Subscription and payment in of the 15,123 new created shares by DIAROUGH S.C.A. SICAR by contribution in kind of a note for an amount of USD 15,123,000 owned by DIAROUGH S.C.A. SICAR

3. Modification of the article 5 of the articles of incorporation in order to take into consideration the above mentioned modifications

4. Miscellaneous.

II. - That the present or represented shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the present shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain attached to the present deed after having been initialled ne varietur by the persons appearing.

III. - That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and the shareholders declaring that they had had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to increase the share capital by an amount of fifteen million one hundred twenty-three thousand Dollars of the United States of America (USD 15,123,000.-) to bring it from its current amount of seventy-three million six hundred ninety-four thousand Dollars of the United States of America (USD 73,694,000.-), represented by seventy-three thousand six hundred ninety-four (73,694) shares with a nominal value of one thousand Dollars of the United States of America (USD 1,000.-) each, up to eighty-eight million eight hundred seventeen thousand Dollars of the

United States of America (USD 88,817,000.-) through the issue of fifteen thousand one hundred twenty-three (15,123) new shares with a nominal value of one thousand Dollars of the United States of America (USD 1,000.-) each.

Subscription and payment:

All the new shares are subscribed by the sole shareholder DIAROUGH S.C.A. SICAR, a société en commandite par actions, having its registered office at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 119.865,

here represented by Ms Noëlle PICCIONE, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on 6th November 2014,

for an amount of fifteen million one hundred twenty-three thousand Dollars of the United States of America (USD 15,123,000.-), entirely allocated to the share capital of the Company.

The fifteen thousand one hundred twenty-three (15,123) new shares are fully paid up through a contribution in kind consisting of the partial conversion of a claim owned by the sole shareholder against a third party.

In accordance with articles 26-1 and 32-1 (5) of the Law of 10th August 1915, as amended, the contribution in kind described above has been the subject of a report dated 10th November 2014 by RSM Audit Luxembourg S.à r.l., independent auditor, with registered office in L-L-2017 Luxembourg, 6, rue Adolphe. The said report, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the notary, remains attached to this deed to be registered therewith.

The value of the claim is recognized in the said report and it concludes as follows:

“Conclusion

On the basis of controls as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the asset to be contributed is less than the value of shares of the Company issued in exchange, i.e. 15.123 shares with a nominal value of USD 1.000 per share.”

The existence of the claim results from a certificate signed by the general partner of the sole shareholder from which it appears that the claim is certain, due and payable.

Second resolution:

As a consequence of the above resolution, the general meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company, which will henceforth be read as follows:

“ Art. 5. Share capital. (first paragraph). The Company has a share capital of eighty-eight million eight hundred seventeen thousand Dollars of the United States of America (USD 88,817,000.-) divided into eighty-eight thousand eight hundred seventeen (88,817) shares with a nominal value of one thousand Dollars of the United States of America (USD 1,000.-) each.”

There being no further business, the meeting is closed.

WHEREOF, this deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, upon request of the appearing parties, this deed is worded in English, followed by a French version; and upon request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing parties, the board of the meeting signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le douze novembre,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «EGON HOLDINGS S.A.», ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.091, constituée suivant acte notaire en date du 29 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1641 du 3 août 2007 (la Société).

L'assemblée est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Madame Noëlle PICCIONE, employée privée, résidant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert,

qui désigne comme secrétaire Madame Anita MAGGIPINTO, employée privée, résidant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Cheryl GESCHWIND, employée privée, résidant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social à concurrence de USD 15.123.000 pour le porter de son montant actuel de USD 73.694.000 à USD 88.817.000 par création de 15.123 actions nouvelles d'une valeur nominale de USD 1.000 chacune

2. Souscription et paiement des 15.123 actions nouvelles par DIAROUGH S.C.A. SICAR par une conversion partielle d'une créance détenue par DIAROUGH S.C.A. SICAR

3. Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de considérer les prédites modifications

4. Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de quinze millions cent vingt-trois mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 15.123.000,-) pour le porter de son montant actuel de soixante-treize millions six cent quatre-vingt-quatorze mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 73.694.000,-) représenté par soixante-treize mille six cent quatre-vingt-quatorze (73.694) actions ayant une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.000,-) chacune, à quatre-vingt-huit millions huit cent dix-sept mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 88.817.000,-) par l'émission de quinze mille cent vingt-trois (15.123) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.000,-) chacune.

Souscription et libération:

Toutes les actions nouvelles sont souscrites par l'actionnaire unique DIAROUGH S.C.A. SICAR, une société en commandite par actions, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 119.865,

ici représentée par Madame Noëlle PICCIONE, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 6 novembre 2014,

pour un montant total de quinze millions cent vingt-trois mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 15.123.000,-) intégralement affecté au capital social de la Société.

Les quinze mille cent vingt-trois (15.123) actions nouvelles sont libérées par un apport en nature consistant en la conversion partielle d'une créance détenue par l'actionnaire unique contre une tierce personne.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1(5) de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, l'apport en nature ci-dessus décrit a fait l'objet d'un rapport établi en date du 10 novembre 2014 par RSM Audit Luxembourg S.à r.l., réviseur d'entreprises agréé, ayant son siège social à L-2017 Luxembourg, 6, rue Adolphe. Ledit rapport, après signature ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

La valeur de ladite créance est constatée par ledit rapport et il conclu comme suit:

«Conclusion

On the basis of controls as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the asset to be contributed is less than the value of shares of the Company issued in exchange, i.e. 15.123 shares with a nominal value of USD 1.000 per share.»

L'existence de la créance résulte d'une attestation signée par l'associé gérant commandité de l'actionnaire unique, de laquelle il résulte que la créance est certaine, liquide et exigible.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social. (premier paragraphe).** Le capital social est fixé à quatre-vingt-huit millions huit cent dix-sept mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 88.817.000,-) représenté par quatre-vingt-huit mille huit cent dix-sept (88.817) actions d'une valeur nominale de mille dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.000,-) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. PICCIONE, A. MAGGIPINTO, C. GESCHWIND et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 novembre 2014. LAC / 2014 / 53587. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Référence de publication: 2014184853/170.

(140208274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Energyhouse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 154.031.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014184855/9.

(140208151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

**Bart Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Tishman Speyer Sanctuary S.à r.l.).**

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 162.187.

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh day of November.

Before Us Maitre Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared

Bart Bidco S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B181582 and having a share capital of GBP 15,000 (the "Sole Shareholder"),

represented by Maitre Cintia Martins Costa, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 11 November 2014 which after having been signed ne varietur shall remain attached to the present deed to be submitted together with it to the registration formalities,

being the Sole Shareholder of Tishman Speyer Sanctuary S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée with its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B162187, incorporated by a deed of Maitre Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, dated 6 July 2011, which was published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 2159 on 14 September 2011. The articles have been amended for the last time by a deed of Maitre Leonie Grethen, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg on 19 June 2014 published in the Memorial number 2304 of 28 August 2014.

The appearing party, represented as stated above, declared and the notary recorded as follows:

I. That the appearing party is the sole shareholder of the Company and holds one million shares (1,000,000) with a par value of one Euro (EUR 1) each in issue in the Company so that the entire share capital is represented and decisions can be validly taken by the Sole Shareholder.

II. That the Sole Shareholder wishes to take decisions on the items on the following agenda:

Agenda

- Change of the name of the Company into "Bart Investment S.à r.l."
- Transfer of the registered office of the Company from 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg to 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
- Acknowledgement of the resignation from their mandates of manager of the Company with effect on 10th November 2014, of the following managers:
 - * Ms Joséphine Andonissamy, category B manager,
 - * Mr Florian Reiff, category A manager,
 - * Mr Paul Antony Galiano, category A manager,
 - * Mr Jerry I. Speyer, category A manager,
 - * Mrs Katherine Farley, category A manager,
 - * Mr Robert J. Speyer, category A manager,
 - * Mr Michael Philip Maurice Spies, category A manager,
 - * Mr Pascal Brayeur, category B manager,
 - * Mr Joao Antonio Carocha Rolo, category B manager,
 - * Mr Gysbert Van Reenen Muller, category B manager;
- Appointment of BRE/Management 7 S.A, a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B180304 and having a share capital of EUR 31,000 as sole manager of the Company with effect on 10th November 2014, and for an unlimited period.
- Amendment and restatement of the articles of incorporation of the Company to take into account the above resolutions and to make such further amendments as set forth in the amended and restated articles attached to the proxy:

The above having been approved, the Sole Shareholder resolved as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to change the name of the Company to "Bart Investment S.à. r.l. ".

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to change the registered office of the Company from its current location to 2-4, rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg, with effect as of the date hereof.

Third resolution

The Sole Shareholder acknowledged the resignations from their duties as managers of the Company, with effect on 10th November 2014, of the following managers:

- Ms Josephine Andonissamy, category B manager,
- Mr Florian Reiff, category A manager,
- Mr Paul Antony Galiano, category A manager,
- Mr Jerry I. Speyer, category A manager,
- Mrs Katherine Farley, category A manager,
- Mr Robert J. Speyer, category A manager,
- Mr Michael Philip Maurice Spies, category A manager,
- Mr Pascal Brayeur, category B manager,
- Mr Joao Antonio Carocha Rolo, category B manager,
- Mr Gysbert Van Reenen Muller. category B manager,

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint BRE/Management 7 S.A, a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B180304 and having a share capital of EUR 31,000 as sole manager of the Company with effect on 10th November 2014, and for an unlimited period.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend and restate the articles of association of the Company to take into account the above resolutions and to make such further amendments as set forth below:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (societe à responsabilité limitée) with the name "Bart Investment S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may also carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate, properties and real estate rights in Luxembourg and abroad as well as any participation in any real estate enterprise or undertaking in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations and assets.

The Company may further give guarantees, grant security interests, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may also acquire loans including at a discount, originate loans and lend funds under any form, advance money or give credit on any terms including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind to any person or entity as it deems fit in relation to any real estate enterprise or undertaking. The Company may enter into swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions, and, without prejudice to the generality of the foregoing, employ any techniques and instruments in connection with its real estate activities. The Company may also enter into any guarantees, contracts of indemnities, security interests and any other equivalent agreements in order to receive the benefit of any guarantee and/or security interest granted in the context of such real estate activities. The Company may undertake any roles necessary in connection with such lending activity including, without limitation, the role of arranger, lead manager, facility agent, security agent, documentation agent. The Company shall not undertake such real estate lending or real estate loan acquisition activities in a way that would require it to be regulated pursuant to the Luxembourg act dated 5 April 1993 on the financial sector, as amended or any future act or regulation amending or replacing such act.

The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at one million Euros (EUR 1,000,000) represented by one million (1,000,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five per cent (75%) of the Company's share capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who do not need to be shareholders.

The sole manager or as the case may be, the board of managers, is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes

of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of association to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be, the board of managers.

Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be, the board of managers, has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company and not reserved by law or these articles of association to the general meeting of shareholders.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but their appointment may also be revoked with or without cause (*ad nutum*) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman of that meeting or, in its absence, by any two managers. Copies or excerpts of such minutes shall be signed by the chairman of that meeting or by any two managers.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers.

Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) with respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) in the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt

of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

At no time shall the Company have more than thirty (30) shareholders. At no time shall an individual be allowed to become a shareholder of the Company.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this amendment to the articles of association are estimated at approximately EUR 1,400.-.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party the present deed is worded in English followed by and German translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the German texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendvierzehn, am elften Tag des Monats November,

Vor dem unterzeichnenden Notar Maître Cosita DELVAUX, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, ist erschienen,

Bart Bidco S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) errichtet und bestehend unter dem luxemburgischen Recht, mit Sitz in 2-4, rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxemburg, eingetragen im Registre de commerce et des sociétés in Luxemburg unter der Nummer B 181582 und deren Gesellschaftskapital funfzehntausend Pfund Sterling (15.000 GBP) betragt (der „Alleinige Gesellschafter“),

vertreten durch Frau Cintia Martins Costa, Rechtsanwältin, beruflich wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, vom ___ November 2014, die nach ihrer Unterzeichnung ne varietur dieser Urkunde beigefügt sein wird, um mit dieser Urkunde bei der Registrierungsbehörde eingereicht zu werden,

als alleiniger Gesellschafter der Tishman Speyer Sanctuary S.à r.l. (die "Gesellschaft"), eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) mit Sitz in 34-38, avenue de la Liberte, L-1930 Luxembourg, eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg unter der Nummer B 162187, gegründet durch eine Urkunde vom 6. Juli 2011 des Notars Maître Francis Kessler, mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette, Großherzogtum Luxemburg, veröffentlicht am 14. September 2011 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das "Mémorial") unter der Nummer 2159. Die Satzung war für das letzte Mal am 19. Juni 2014 durch Urkunde des Notars Maître Leonie Grethen, mit Amtssitz in Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial am 28 August 2014 unter Nummer 2304, abgeändert worden.

Die erschienene Partei, wie oben dargestellt vertreten, erklärt und ersucht den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

I. Die erschienene Partei ist alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft und halt ein Million (1.000.000) ausgegebenen Anteile der Gesellschaft jeweils mit einem Nennwert von einem (1) Euro so dass, das vollständige Stammkapital vertreten ist, und Beschlüsse vom Alleinigen Gesellschafter wirksam getroffen werden können.

II. Der Alleinige Gesellschafter wünscht Beschlüsse über die folgenden Punkten der Tagesordnung treffen:

Agenda

- Änderung des Gesellschaftsnamens in „Bart Investment S.à r.l.“.
- Verlegung des Gesellschaftssitzes von 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg zu 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
- Annahme der Kündigung folgender Personen als Geschäftsführer der Gesellschaft ab den 10. November 2014:
 - * Frau Joséphine Andonissamy, Geschäftsführerin der Kategorie B,
 - * Herr Florian Reiff, Geschäftsführer der Kategorie A,
 - * Herr Paul Antony Galiano, Geschäftsführer der Kategorie A,
 - * Herr Jerry I. Speyer, Geschäftsführer der Kategorie A manager,
 - * Frau Katherine Farley, Geschäftsführerin der Kategorie A,
 - * Herr Robert J. Speyer, Geschäftsführer der Kategorie A,
 - * Herr Michael Philip Maurice Spies, Geschäftsführer der Kategorie A,
 - * Herr Pascal Brayeur, Geschäftsführer der Kategorie B,
 - * Herr Joao Antonio Carocha Rolo, Geschäftsführer der Kategorie B,
 - * Herr Gysbert Van Reenen Muller, Geschäftsführer der Kategorie B;
- Bestellung der BRE/Management 7 S.A., eine société anonyme (Aktiengesellschaft), bestehend und errichtet unter dem luxemburgischem Recht, mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg, eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg unter der Nummer B.180304, mit einem Stammkapital von 31.000 EUR, als alleinige Geschäftsführerin der Gesellschaft ab den 10. November 2014 und auf unbegrenzte Dauer.
- Änderung und Neuerfassung der Satzung der Gesellschaft um die obengenannten Objekte zu berücksichtigen und die in der geänderten und neuerfassten Satzung der Gesellschaft in gleicher Form als der Vollmacht beigefügt enthaltenen Änderungen zu erledigen.

Nach Zustimmung der obengenannten Objekte beschloss der Alleinige Gesellschafter wie folgt:

Erster Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschloss den Namen der Gesellschaft in „Bart Investment S.à r.l.“ abzuändern.

181421

Zweiter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschloss den Sitz der Gesellschaft von seiner aktuellen Lage zu 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg ab heutigem Datum zu verlegen.

Dritter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter nahm die Kündigungen folgender Personen als Geschäftsführer der Gesellschaft ab den 10. November 2014 an:

- Frau Joséphine Andonissamy, Geschäftsführerin der Kategorie B,
- Herr Florian Reiff, Geschäftsführer der Kategorie A,
- Herr Paul Antony Galiano, Geschäftsführer der Kategorie A,
- Herr Jerry I. Speyer, Geschäftsführer der Kategorie A manager,
- Frau Katherine Farley, Geschäftsführerin der Kategorie A,
- Herr Robert J. Speyer, Geschäftsführer der Kategorie A,
- Herr Michael Philip Maurice Spies, Geschäftsführer der Kategorie A,
- Herr Pascal Brayeur, Geschäftsführer der Kategorie B,
- Herr Joao Antonio Carocha Rolo, Geschäftsführer der Kategorie B,
- Herr Gysbert Van Reenen Muller, Geschäftsführer der Kategorie B.

Vierter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschloss die BRE/Management 7 S.A., eine société anonyme (Aktiengesellschaft), bestehend und errichtet unter dem luxemburgischem Recht, mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg, eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg unter der Nummer B.180304, mit einem Stammkapital von 31.000 EUR, als alleinige Geschäftsführerin der Gesellschaft ab den 10. November 2014 und auf unbegrenzte Dauer zu bestellen.

Fünfter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschloss die Satzung der Gesellschaft zu ändern und neuzufassen, um die obengenannten Beschlüsse zu berücksichtigen und jegliche Änderungen wie folgt zu erledigen:

Art. 1. Gesellschaftsname. Eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit dem Namen "Bart Investment S.à r.l." (die "Gesellschaft") wird hiermit von der erschienenen Partei und allen Personen, die gegebenenfalls zukünftig als Gesellschafter eintreten, gegründet. Die Gesellschaft wird durch vorliegende Satzung und durch die entsprechende luxemburgische Gesetzgebung geregelt.

Art. 2. Gesellschaftszweck. Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen in jeder beliebigen Form an in- und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form von Investitionen, sowie den Erwerb durch Kauf, Zeichnung oder andere Art und Weise wie Übertragung durch Verkauf oder Tausch von Finanzinstrumenten jeder Art und die Verwaltung, Aufsicht und Entwicklung ihres Portfolios.

Die Gesellschaft kann ebenfalls alle Transaktionen welche sich auf direkten oder indirekten Erwerb von Grundbesitz, Eigentum, und Grundbesitzrechte in Luxemburg oder im Ausland oder auf den Erwerb von Beteiligungen an Unternehmen welche im Besitz von Grundrechten sind oder von Unternehmensbeteiligungen jedweder Form beziehen, durchführen sowie die Verwaltung, Aufsicht und Entwicklung dieser Beteiligungen und dieses Vermögen ausführen.

Die Gesellschaft kann Bürgschaften geben, Sicherheiten leisten, Darlehen ausgeben oder die Gesellschaften an denen die Gesellschaft direkte oder indirekte Beteiligungen besitzt oder die zur Gruppe von Gesellschaften gehört, der die Gesellschaft angehört, in jeder anderen Form unterstützen.

Die Gesellschaft kann außerdem in jeder beliebigen Form Darlehen erwerben, auch mit Preisnachlass, Darlehen vergeben, Kapital verleihen, sowie Vorschüsse gewährleisten oder unter jeglichen Konditionen Kredite vergeben, einschließlich und ohne Einschränkungen derer Kredite, in Bezug auf ein Immobilien-Unternehmen oder. Unterfangen, die sich von jeglichen Kreditaufnahmen der Gesellschaft oder von der Ausgabe von Kapital oder Schuldtitel jeglicher Art an alle Personen und Unternehmen, für die es für richtig empfunden wurde, ergeben. Die Gesellschaft kann Swaps, Futures, Forwards, derivative Instrumente, Optionen, Rückkäufe, Wertpapierverleihe und ähnliche Transaktionen abschließen und unbeschädigt der Allgemeingültigkeit des Vorstehenden, jegliche Methode und Instrumente im Zusammenhang mit ihren Immobiliengeschäften einsetzen. Die Gesellschaft kann auch jegliche Verträge über Garantien, Entschädigungen, Sicherheiten und alle weiteren äquivalente Verträge abschließen, so dass der Nutzen der, im Rahmen solcher Immobiliengeschäfte vergebenen, Garantien und/oder Sicherheiten ihr zu Gute kommen kann. Die Gesellschaft kann im Rahmen solcher Immobiliengeschäfte jegliche erforderliche Rolle übernehmen, einschließlich und ohne Einschränkungen der Rolle des Arranger, lead Manager, Facility Agent, Security Agent, Documentation Agent. Die Gesellschaft wird die Tätigkeit der Immobilienfinanzierung oder des Immobilienkrediterwerbs nicht in einer Weise ausüben, die eine Regulierung erfordern würde gemäß der geänderten Fassung des Gesetzes des 5. Aprils 1993 bezüglich des Finanzsektors oder jeglichen zukünftigen Gesetzes oder Regulierungsmaßnahme, die dieses Gesetz abändern oder ersetzen sollte.

Die Gesellschaft kann alle geschäftlichen, technischen, finanziellen ebenso wie alle andere direkt oder indirekt verbundenen Tätigkeiten welche die Erfüllung des Geschäftszwecks in den oben genannten Bereichen erleichtern, vornehmen.

Unter anderem wird die Gesellschaft allen Gesellschaften ihres Portfolios die für die Verwaltung, Entwicklung und Aufsicht dieser Gesellschaften notwendigen Leistungen zur Verfügung stellen. Für diesen Zweck kann die Gesellschaft die Unterstützung anderer Berater beanspruchen und auf solche zurückgreifen.

Art. 3. Geschäftsdauer. Die Gesellschaft ist auf unbegrenzte Dauer gegründet

Art. 4. Gesellschaftssitz. Die Gesellschaft hat ihren Sitz in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg. Dieser kann, durch Beschluss einer außerordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter die sich, in der für die Abänderung der Satzung vorgesehenen Art und Weise beraten, an jeden Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Der eingetragene Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss des Geschäftsführers, beziehungsweise durch die Geschäftsführung innerhalb der Gemeinde verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Geschäfts- und Zweigstellen in Luxemburg und im Ausland errichten.

Sollte der Geschäftsführer, oder im Falle einer Geschäftsführung die Geschäftsführung, feststellen, dass außerordentliche politische, wirtschaftliche oder soziale Ereignisse eingetreten sind oder unmittelbar bevorstehen welche die normalen Tätigkeiten der Gesellschaft an ihrem eingetragenen Sitz oder die problemlose Kommunikation zwischen diesem Sitz und Personen im Ausland beeinträchtigen könnten, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zum vollständigen Ende solcher ungewöhnlichen Umstände ins Ausland verlegt werden; derartige vorläufige Maßnahmen haben keine Auswirkung auf die staatliche Zugehörigkeit der Gesellschaft, die unbeschädigt einer solchen vorübergehenden Sitzverlegung eine luxemburgische Gesellschaft bleibt. Solche vorübergehenden Maßnahmen werden vom Geschäftsführer oder, im Falle einer Geschäftsführung, von der Geschäftsführung vorgenommen und jeglichen betroffenen Personen mitgeteilt.

Art. 5. Gesellschaftskapital. Das ausgegebene Gesellschaftskapital der Gesellschaft beläuft sich auf eine Million Euros (1.000.000 EUR), eingeteilt in eine Million (1.000.000) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je ein Euro (1 EUR).

Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter in der für die Abänderung der Satzung vorgesehenen Art und Weise erhöht oder verringert werden und die Gesellschaft kann seine anderen Gesellschaftsanteile durch Beschluss der Gesellschafter zurückkaufen.

Verfügbare Anteilsprämien können verteilt werden.

Art. 6. Übertragung der Anteile. Die Anteile sind unter den Gesellschaftern frei übertragbar. Soweit es das Gesetz nicht anders bestimmt, bedarf die Übertragung von Anteilen auf Dritte der Einwilligung von Gesellschaftern, welche zusammen mindestens fünfundsiebzig Prozent (75%) des Gesellschaftskapitals halten.

Art. 7. Geschäftsführung. Die Geschäftsführung der Gesellschaft erfolgt durch einen oder mehrere Geschäftsführer die keine Gesellschafter sein müssen.

Der alleinige Geschäftsführer beziehungsweise die Geschäftsführung ist mit den weitestreichenden Befugnissen ausgestattet, das Geschäft der Gesellschaft zu verwalten und ist dazu befugt, jede Handlungen und Tätigkeiten, die mit dem Gegenstand der Gesellschaft im Einklang stehen, zu genehmigen und/oder auszuführen. Sämtliche Befugnisse, die nicht ausdrücklich per Gesetz oder durch die vorliegende Satzung den Gesellschaftern vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Geschäftsführers beziehungsweise der Geschäftsführung.

Gegenüber Dritten hat der Geschäftsführer beziehungsweise die Geschäftsführung die weitestreichenden Befugnisse um in allen Umständen, im Namen und Auftrag der Gesellschaft zu handeln und in jeden Umständen, jeden Akt und jede Handlung, welche nicht durch die vorliegende Satzung oder durch die entsprechende luxemburgische Gesetzgebung im Kompetenzbereich der Gesellschafterversammlung liegt, im Auftrag der Gesellschaft vorzunehmen, zu erlauben und gutzuheißen.

Die Geschäftsführer werden durch mehrheitlichen Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter gewählt und abberufen, welche ihre Befugnisse und die Amtsdauer beschließt. Wenn keine Frist gesetzt wird, dann sind die Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit ernannt. Die Geschäftsführer können wiedergewählt werden, jedoch kann ihre Ernennung zu jeder Zeit mit oder ohne Grund (ad nutum) widerrufen werden.

Im Falle mehrerer Geschäftsführer bilden diese die Geschäftsführung. Jeder Geschäftsführer kann an jeder Sitzung der Geschäftsführung teilnehmen mittels Telefonkonferenz oder anderen zur Verfügung stehenden Kommunikationsmitteln insofern gewährleistet ist, dass alle an der Sitzung teilnehmenden Personen sich hören und miteinander kommunizieren können. Eine Sitzung kann jederzeit mittels einer Telefonkonferenz oder ähnlichen Kommunikationsmitteln abgehalten werden. Die Teilnahme oder das Abhalten einer Sitzung mit Hilfe dieser Mittel entspricht einer persönlichen Teilnahme an der betroffenen Sitzung. Die Geschäftsführer können sich in den Sitzungen ohne Einschränkung der Anzahl der Vollmachten durch einen anderen Geschäftsführer, der hierzu bevollmächtigt ist, vertreten lassen.

Die Geschäftsführer sind mindestens vierundzwanzig (24) Stunden vor Beginn einer Sitzung der Geschäftsführung mittels schriftlicher Einberufung, zu benachrichtigen, außer in Notfällen, in welchem Fall die Art und die Gründe dieser Umstände in der Einberufung erläutert werden müssen. Auf das Recht auf die oben beschriebene Weise einberufen zu

werden kann jeder Geschäftsführer durch schriftliche Zustimmung per Telegramm, Telekopie, Email, Telefax oder per ähnlichem Kommunikationsmittel verzichten. Spezifische Einberufungen sind nicht notwendig für Sitzungen, welche vorher zu einem durch Geschäftsführungsbeschluss genehmigten Zeitplan und zu vorgesehenen Zeiten und an vorbestimmten Orten abgehalten werden.

Entscheidungen der Geschäftsführung werden durch die Mehrheit der Geschäftsführer der Gesellschaft gefasst.

Die Protokolle aller Geschäftsführerratsitzungen werden vom Vorsitzenden der Sitzung oder, in seiner Abwesenheit, von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet.

Schriftliche Beschlüsse der Geschäftsführung können, aus einem einzigen oder mehreren einzelnen Dokumenten, gültig abgeschlossen werden, wenn sie von allen Mitgliedern der Geschäftsführung schriftlich, per Telegramm, Telefax oder per ähnlichem Kommunikationsmittel genehmigt wurden. Die verschiedenen Dokumente gleichen Inhalts bilden zusammen einen gültigen schriftlichen Beschluss. Beschlüsse der Geschäftsführung, einschließlich schriftliche Beschlüsse, können von einem einzelnen Geschäftsführer beweiskräftig beglaubigt und ein Auszug davon beweiskräftig unterschrieben werden.

Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers oder durch die Unterschrift eines einzelnen Geschäftsführers im Falle einer Geschäftsführung gebunden. Die Gesellschaft ist in jedem Fall wirksam durch die Unterschrift einer oder mehrerer hierzu durch den alleinigen Geschäftsführer, beziehungsweise durch die Geschäftsführung oder einer der Geschäftsführer, bevollmächtigten Personen, gebunden.

Art. 8. Haftung der Geschäftsführung. Die Geschäftsführer sind für Verschuldung der Gesellschaft nicht persönlich haftbar. Als Vertreter der Gesellschaft sind sie jedoch für die Ausführung ihrer Aufgaben und Pflichten verantwortlich.

Vorbehaltlich den unten aufgeführten Ausnahmen und Beschränkungen, wird jede Person, die ein Geschäftsführer oder leitender Angestellter der Gesellschaft ist oder war, von der Gesellschaft in vollem, gesetzlich erlaubten, Umfang gegen Verbindlichkeiten und gegen alle Ausgaben, welche üblicherweise entstanden sind oder von ihm gezahlt wurden in Verbindung mit Klagen, Prozessen oder Verfahren in die er als Partei oder anderweitig eintritt aufgrund dessen, dass er ein Geschäftsführer oder leitender Angestellter ist oder gewesen ist und die diesbezüglich gezahlten Beträge oder von durch deren Beilegung entstandenen Beträge, schadlos gehalten werden. Die Begriffe „Klage“, „Streitsache“, „Prozess“ oder „Verfahren“ finden auf alle anhängigen oder bevorstehenden Klagen, Streitsachen, Prozesse oder Verfahren Anwendung (zivilrechtlich, strafrechtlich oder sonstige, einschließlich Rechtsmittel) Anwendung und die Begriffe „Verbindlichkeit“ und „Ausgaben“ beinhalten ohne Beschränkung Anwaltskosten, Prozesskosten, Sicherheitsleistungen, gezahlte Beträge bei Streitbeilegung und andere Verbindlichkeiten.

Einem Geschäftsführer oder leitendem Angestellten wird keine Schadloshaltung gewahrt:

(i) gegen Verbindlichkeiten gegenüber der Gesellschaft oder ihrer Gesellschafter, aufgrund von vorsätzlich begangenen unerlaubten Handlungen, Bösgläubigkeit, grober Fahrlässigkeit oder rücksichtsloser Missachtung der Aufgaben, die in seiner Amtsführung enthalten sind;

(ii) im Zusammenhang mit jeglichen Verfahren bei welchen er wegen bösgläubigem und nicht im Interesse der Gesellschaft erfolgtem Handeln, verurteilt wurde; oder

(iii) im Falle einer Beilegung, es sei denn die Beilegung ist von einem Gericht unter zuständiger Gerichtsbarkeit oder von der Geschäftsführung genehmigt worden.

Das Recht der Schadloshaltung, das hier vorgesehen ist, ist abtrennbar und berührt keine anderen Rechte auf die das Verwaltungsratsmitglied oder der leitende Angestellte jetzt oder später ein Anrecht hat, und soll fortgeführt werden in der Person, die aufgehört hat, ein Geschäftsführer oder leitender Angestellter zu sein und soll dem Vorteil der Erben, Testamentsvollstreckern und Verwaltern einer solchen Person dienen. Nichts hierin Enthaltene berührt die Rechte zur Schadloshaltung, auf die Gesellschaftspersonal, eingeschlossen Geschäftsführer und leitende Angestellte, aufgrund von Vertrag oder anderweitig durch Gesetz, Anspruch haben konnten.

Ausgaben in Verbindung mit Vorbereitung und Vertretung der Verteidigung einer Klage, Streitsache, Prozess oder Verfahren beschrieben in diesem Artikel, soll von der Gesellschaft vor der endgültigen Verfügung darüber bei Zugang jeglicher Unternehmung seitens oder im Namen eines leitenden Angestellten oder Geschäftsführers vorgestreckt werden, um den benannten Betrag zurückzahlen wenn es letztlich bestimmt ist, dass er keinen Anspruch auf Schadloshaltung unter diesem Artikel hat.

Art. 9. Stimmrechte der Gesellschafter. Jeder Gesellschafter kann an kollektiven Entscheidungen teilnehmen. Die Zahl seiner Stimmen entspricht der Zahl seiner Gesellschaftsanteile und der Gesellschafter kann bei jeder Versammlung durch eine spezielle Vollmacht vertreten werden.

Art. 10. Gesellschafterversammlungen. Die Beschlüsse der Gesellschafter werden in der im luxemburgischen Gesellschaftsrecht vorgeschriebenen Form und mit der darin vorgesehenen Mehrheit, schriftlich (soweit dies gesetzlich möglich ist) oder in Gesellschafterversammlungen, gefasst. Jede ordnungsgemäß konstituierte Gesellschafterversammlung der Gesellschaft beziehungsweise jeder ordnungsgemäß schriftlicher Beschluss vertritt die Gesamtheit der Gesellschafter der Gesellschaft.

Die Einberufung der Versammlungen durch den Geschäftsführer/die Geschäftsführung hat mindestens acht (8) Tage vor der Versammlung mittels eingeschriebenen Briefes an die Gesellschafter an ihre im Anteilsregister der Gesellschaft

eingetragene Adresse, zu erfolgen. Wenn das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft vertreten ist, kann die Sitzung ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

Werden Beschlüsse im Wege eines Zirkularbeschlusses der Gesellschafter gefasst, so wird der Inhalt des Beschlusses mindestens acht (8) Tage bevor der Beschluss wirksam werden soll, an alle Gesellschafter an ihre im Anteilsregister eingeschriebene Adresse mittels eingeschriebenen Briefs übersandt. Die Beschlüsse werden wirksam bei Zustimmung der vom Gesetz vorgesehenen Mehrheiten für gemeinsame Entscheidungen (oder, unter der Voraussetzung der Befriedigung der Mehrheitsvoraussetzungen, am in dieser Entscheidung festgelegten Tag). Einstimmige Zirkularbeschlüsse können jederzeit ohne vorherige Ankündigung getroffen werden.

Soweit gesetzlich nichts anderes vorgesehen ist, (i) werden die in den Gesellschafterversammlungen zu fassenden Beschlüsse von den Gesellschaftern getroffen, welche mehr als die Hälfte des Geschäftskapitals vertreten. Wird eine solche Mehrheit bei der ersten Gesellschafterversammlung nicht erreicht, werden die Gesellschafter per Einschreiben zu einer zweiten Gesellschafterversammlung geladen und die Beschlüsse werden sodann aufgrund der Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst, unbeschädigt der Anzahl der vertretenen Geschäftsanteile. (ii) Die Satzung kann jedoch nur mit Zustimmung (x) der Mehrheit der Gesellschafter, welche (y) zwei Drittel des Gesellschaftskapitals vertreten, abgeändert werden und (iii) Entscheidungen, die Nationalität der Gesellschaft zu ändern, bedürfen der Zustimmung von Gesellschaftern, die einhundert Prozent (100%) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Zu keiner Zeit soll die Gesellschaft mehr als dreißig (30) Gesellschafter haben. Zu keiner Zeit soll es einer natürlichen Person gestattet sein, ein Gesellschafter der Gesellschaft zu werden.

Art. 11. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten (1.) Januar und endet am einunddreißigsten (31.) Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Jahresabschluss. Der alleinige Geschäftsführer beziehungsweise die Geschäftsführung erstellt jedes Jahr die Jahresabrechnung der Gesellschaft.

Jeder Gesellschafter kann die Jahresabrechnung am Sitz der Gesellschaft einsehen.

Art. 13. Gewinnverwendung. Fünf Prozent (5%) des jährlichen Nettogewinns der Gesellschaft werden der gesetzlich vorgeschriebenen Rücklage zugeführt. Diese Rücklageeinzahlungspflicht besteht nicht mehr, sobald die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des 22 Gesellschaftskapitals beträgt.

Die Gesellschafter können auf der Grundlage eines von dem alleinigen Geschäftsführer, beziehungsweise der Geschäftsführung angefertigten Zwischenabschlusses die Ausschüttung von Abschlagsdividenden beschließen, sofern dieser Zwischenabschluss zeigt, dass ausreichend Gewinne und andere Reserven zur Ausschüttung zur Verfügung stehen, wobei der auszuschüttende Betrag die seit dem Ende des vorhergehenden Geschäftsjahres erzielten Gewinne, für welches die Jahresabschlüsse bereits bewilligt wurden, erhöht um die vorgetragene Gewinne und ausschüttbaren Rücklagen, vermindert um die vorgetragene Verluste und die der gesetzlichen Rücklage zuzuführenden Beträge, nicht übersteigen darf.

Der Saldo kann nach Entscheidung der Gesellschafterversammlung an die Gesellschafter ausgeschüttet werden.

Das Anteilsprämienkonto kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung an die Gesellschafter ausgeschüttet werden. Die Gesellschafterversammlung kann beschließen, jeden Betrag vom Anteilsprämienkonto auf die gesetzliche Rücklage zu übertragen.

Art. 14. Auflösung. Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft ernennen die Gesellschafter einen oder mehrere Liquidatoren, bei welchen es sich nicht um Gesellschafter handeln muss, zwecks der Durchführung der Auflösung und bestimmen ihre Befugnisse und Vergütung.

Art. 15. Alleingesellschafter. Sofern nur ein Gesellschafter alle Geschäftsanteile der Gesellschaft hält, gilt Artikel 179 (2) des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften und die Artikel 200-1 und 200-2 finden u.a. Anwendung.

Art. 16. Anwendbares Recht. Sämtliche nicht ausdrücklich durch diese Satzung geregelten Angelegenheiten richten sich nach den entsprechenden Regelungen des anwendbaren Gesetzes.

Kosten

Die Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Satzungsänderung entstehen, werden ungefähr abgeschätzt auf EUR 1.400,-.

Worüber, die vorliegende Urkunde an oben bezeichnetem Tag in Luxemburg niedergeschrieben wurde.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Partei, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung des Dokuments an dem Bevollmächtigten der erschienenen Partei, der dem Notar nach seinem Nachnamen, Vornamen, Zivilzustand und Wohnsitz bekannt ist, haben der sogenannte Bevollmächtigte und der Notar diese Urkunde zusammen unterzeichnet.

Gezeichnet: C. MARTINS COSTA, C. DELVAUX.

Enregistre à Luxembourg Actes Civils, le 14 novembre 2014. Relation: LAC/2014/53576. Recu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung im Handels- und Gesellschaftsregister und zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial C, Recueil des Societes et Associations.

Luxemburg, den 21. November 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014185235/536.

(140208064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Taurus Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 191.066.

In the year two thousand and fourteen, on the twentieth of October,
Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette,

THERE APPEARED:

EQT Infrastructure II GP B.V., a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), organized under the laws of the Netherlands, having its official seat in Amsterdam, the Netherlands and its registered office at 355 Schiphol Boulevard, H-Tower, 4th floor, 1118 BJ Schiphol, the Netherlands and registered with the commercial register of the Chamber of Commerce under number 54468701, acting as general partner of EQT Infrastructure II Limited Partnership, a limited partnership, established and existing under the laws of England and Wales, having its office address at 355 Schiphol Boulevard, H-Tower, 4th floor, 1118 BJ Schiphol, the Netherlands and registered with the Registrar of Companies for England & Wales under Companies' House number LP014908,

represented by Léa GNALY, lawyer, residing professionally in Luxembourg by virtue of a power of attorney given under private seal on 20 October 2014.

Which power of attorney shall be signed ne varietur by the proxyholder of the above named party and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Who declared and requested the notary to state:

1) That "EQT Infrastructure II GP B.V.", prenamed, acting as general partner of EQT Infrastructure II Limited Partnership, prenamed, is the sole shareholder of Taurus Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B191066 and incorporated by a deed of the undersigned notary on 1st October 2014 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company"). The articles of association of the Company (the "Articles") have not been amended since then.

2) That the corporate capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

3) After this had been set forth, the above named sole shareholder representing the entire corporate capital of the Company, has decided to hold an extraordinary general meeting and to take the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to convert the twelve thousand five hundred (12,500) shares of the Company into twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares of the Company with a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

Second resolution

The sole shareholder resolves to create nine (9) new classes of preference shares of the Company, which shall be designated as classes A, B, C, D, E, F, G, H and I shares, each share having a nominal value of one Euro (EUR 1).

The sole shareholder resolves that the financial rights attached to the new classes of preference shares and the conditions of their repurchase and cancellation will be further determined in the Articles to be amended as per the following resolutions.

Third resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred and twelve thousand five hundred Euro (EUR 112,500), so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) to one hundred and twenty-five thousand Euro (EUR 125,000) by the creation and the issue of:

- twelve thousand five hundred (12,500) class A shares;
- twelve thousand five hundred (12,500) class B shares;
- twelve thousand five hundred (12,500) class C shares;

- twelve thousand five hundred (12,500) class D shares;
 - twelve thousand five hundred (12,500) class E shares;
 - twelve thousand five hundred (12,500) class F shares;
 - twelve thousand five hundred (12,500) class G shares;
 - twelve thousand five hundred (12,500) class H shares; and
 - twelve thousand five hundred (12,500) class I shares;
- being one hundred and twelve thousand five hundred (112,500) new preference shares in total with a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

Subscription and paying up

The one hundred and twelve thousand five hundred (112,500) new preference shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each together with a total issue premium of fifty-six million five hundred and nineteen thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 56,519,750) attached to them have been subscribed as follows:

EQT Infrastructure II GP B.V., prenamed, acting as general partner of EQT Infrastructure II Limited Partnership, prenamed, has subscribed to:

- twelve thousand five hundred (12,500) class A shares;
- twelve thousand five hundred (12,500) class B shares;
- twelve thousand five hundred (12,500) class C shares;
- twelve thousand five hundred (12,500) class D shares;
- twelve thousand five hundred (12,500) class E shares;
- twelve thousand five hundred (12,500) class F shares;
- twelve thousand five hundred (12,500) class G shares;
- twelve thousand five hundred (12,500) class H shares; and
- twelve thousand five hundred (12,500) class I shares.

Such new preference shares are paid up by way of

- a contribution in cash for an aggregate amount of fifty-six million six hundred and twenty-one thousand three hundred and twenty-five Euro (EUR 56,621,325) (the "Contribution in Cash"); and
- a contribution in kind in the aggregate amount of ten thousand nine hundred and twenty-five Euro (EUR 10,925) consisting in a receivable that "EQT Infrastructure II GP B.V.", in its capacity as general partner of EQT Infrastructure II Limited Partnership, holds against the Company (the "Contribution in Kind" together with the Contribution in Cash, the "Contributions").

Evidence of the value of the aforementioned Contribution in Kind has been given by a declaration of contribution value of the board of managers of the Company dated 20 October 2014, which declaration of contribution value will be signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Evidence of the aforementioned Contribution in Cash has been given to the Company.

The Contributions for a total amount of fifty-six million six hundred and thirty-two thousand two hundred and fifty Euro (EUR 56,632,250) out of which:

- one hundred and twelve thousand five hundred Euro (EUR 112,500) shall be allocated to the corporate capital of the Company; and
- fifty-six million five hundred and nineteen thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 56,519,750) shall be allocated to the share premium account of the Company.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole shareholder resolves to amend the entire article 6 of the Articles of the Company, which shall now read as follows:

" Art. 6. Capital.

6.1. The corporate capital of the Company is fixed at one hundred and twenty-five thousand Euro (EUR 125,000) represented by one hundred and twenty-five thousand (125,000) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, fully paid up, and divided into:

- (i) twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (the "Ordinary Shares");
- (ii) twelve thousand five hundred (12,500) class A shares (the "Class A Shares");
- (iii) twelve thousand five hundred (12,500) class B shares (the "Class B Shares");
- (iv) twelve thousand five hundred (12,500) class C shares (the "Class C Shares");
- (v) twelve thousand five hundred (12,500) class D shares (the "Class D Shares");
- (vi) twelve thousand five hundred (12,500) class E shares (the "Class E Shares");

- (vii) twelve thousand five hundred (12,500) class F shares (the “Class F Shares”);
- (viii) twelve thousand five hundred (12,500) class G shares (the “Class G Shares”);
- (ix) twelve thousand five hundred (12,500) class H shares (the “Class H Shares”); and
- (x) twelve thousand five hundred (12,500) class I shares (the “Class I Shares”).

The Shares are in registered form only.

The Class A Shares to Class I Shares are hereinafter referred to as the “Preference Shares”. The Ordinary Shares and/or the Preference Shares are referred to as the “Shares” and “Share” shall be construed accordingly.

The holders of the Shares are together referred to as the “Shareholders” and individually a “Shareholder”.

Each class of Shares will have the same rights, save as otherwise provided in the present Articles. Each Share is entitled to one (1) vote at any general meeting of Shareholder(s).

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholder(s) adopted in the manner required for amendment of these Articles.

The capital of the Company may be reduced through the cancellation of one or more entire classes of Preference Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such class(es).

In the event that the Company shall proceed to a reduction of share capital through the repurchase of a class of Preference Shares, a notice setting forth the date of the repurchase and cancellation and the Cancellation Amount shall be given by or on behalf of the Company not less than seven (7) days before the date of the repurchase and cancellation, to the Shareholder(s) at such Shareholder(s) address as the Company shall have received notice thereof, provided however, that neither a failure to give such notice nor any defect therein shall affect the validity of the proceeding for the repurchase and cancellation.

A reduction of share capital through the repurchase of a class of Preference Shares may only be made within the respective Class Periods.

The period for the Class A Shares is the period starting on the date of incorporation of the Company and ending no later than on 31 December 2014 (the “Class A Period”).

The period for the Class B Shares is the period starting on the day after the Class A Period and ending no later than on 31 December 2015 (the “Class B Period”).

The period for the Class C Shares is the period starting on the day after the Class B Period and ending no later than on 31 December 2016 (the “Class C Period”).

The period for the Class D Shares is the period starting on the day after the Class C Period and ending no later than on 31 December 2017 (the “Class D Period”).

The period for the Class E Shares is the period starting on the day after the Class D Period and ending no later than on 31 December 2018 (the “Class E Period”).

The period for the Class F Shares is the period starting on the day after the Class E Period and ending no later than on 31 December 2019 (the “Class F Period”).

The period for the Class G Shares is the period starting on the day after the Class F Period and ending no later than on 31 December 2020 (the “Class G Period”).

The period for the Class H Shares is the period starting on the day after the Class G Period and ending no later than on 31 December 2021 (the “Class H Period”).

The period for the Class I Shares is the period starting on the day after the Class H Period and ending no later than on 31 December 2022 (the “Class I Period”).

Where a class of Preference Shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the redemption and cancellation of such class(es) of Preference Shares can be made during a new period (the “New Period”) which shall start on the date after the last Class Period (or as the case may be, the date after the end of the immediately preceding New Period of another class) and end no later than one year after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the day after the Class I Period and the classes of Preference Shares not repurchased and not cancelled in their respective Class Period shall come in the order from class A to class I (to the extent not previously repurchased and cancelled).

For the avoidance of doubt, in the event that a repurchase and cancellation of a class of Preference Shares shall take place prior to the last day of its respective Class Period (or as the case may be, New Period), the following Class Period (or as the case may be, New Period) shall start on the day after the repurchase and cancellation of such class of Preference Shares and shall continue to end on the day such as initially defined in the Articles above.

Upon the repurchase and cancellation of the entire relevant class(es), the Cancellation Amount will become due and payable by the Company to the Shareholder(s) pro-rata to their holding in such class(es). For the avoidance of doubt the Company may discharge its payment obligation in cash, in kind or by way of set-off.

The Cancellation Amount mentioned in the paragraph above to be retained shall be determined by the Sole Manager or, in case of plurality of managers the Board of Managers (as both terms defined below) in its reasonable discretion and within the best corporate interest of the Company. For the avoidance of doubt, the Sole Manager or, in case of plurality

the Board of Managers can choose at his (its) sole discretion to include or exclude in its determination of the Cancellation Amount the freely distributable reserves attached to the Preference Shares either in part or in totality.

For the purposes of these Articles, the following capitalised terms shall have the following meanings:

- "Available Amount" shall mean the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable reserves attached to the Preference Shares and (ii) as the case may be, by the amount of the capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Preference Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) expressed as a positive, (ii) any sums to be placed into reserve (s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting), (iii) any dividends to which is(are) entitled the holder(s) of the Ordinary Shares pursuant to the Articles and (iv) any Profit Entitlement so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + OD + PE)$$

Whereby:

AA = Available Amount.

NP = net profits (including carried forward profits).

P = any freely distributable reserves attached to the Preference Shares.

CR = the amount of the capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Preference Shares to be cancelled.

L = losses (including carried forward losses) expressed as a positive.

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles.

OD = any dividends to which is(are) entitled the holder(s) of the Ordinary Shares pursuant to the Articles.

PE = Profit Entitlement.

The Available Amount must be set out in the Interim Accounts of the respective Class Period and shall be assessed by the Sole Manager or, in case of plurality of managers the Board of Managers of the Company in good faith and with the view to the Company's ability to continue as a going concern.

- "Available Liquidities" shall mean (i) all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding six (6) months), (ii) any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the Sole Manager or, in case of plurality of managers the Board of Managers will be paid to the Company in the short term less any indebtedness or other debt of the Company payable in less than six (6) months determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) and (iii) any assets such as shares, stock or securities of other kind held by the Company.

- "Cancellation Amount" shall mean an amount not exceeding the Available Amount relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) provided that such Cancellation Amount cannot be higher than the Available Liquidities relating to the relevant Class Period (or New Period).

- "Class Period" shall mean each of the Class A Period, the Class B Period, the Class C Period, the Class D Period, the Class E Period, the Class F Period, the Class G Period, the Class H Period and the Class I Period.

- "Interim Accounts" shall mean the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

- "Interim Account Date" shall mean the date not earlier than thirty (30) days but not later than ten (10) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Preference Shares.

- "Profit Entitlement" shall mean the preferred dividends of the Preference Shares.

6.2. In addition to the corporate capital, there may be set up premium accounts into which any premium paid on any Share is transferred. Thus, any amount of share premium paid into the Company on any Preference Shares shall be allocated to a premium account attached to such Preference Shares. Similarly, any amount of share premium paid into the Company on any Ordinary Shares shall be allocated to a premium account attached to such Ordinary Shares.

6.3. The share premium shall be distributed upon a decision of the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers. The amount of share premium allocated to a premium account attached to the Preference Shares shall be exclusively distributed to the holders of the Preference Shares. The amount of share premium allocated to a premium account attached to the Ordinary Shares shall be exclusively distributed to the holders of Ordinary Shares.

6.4. Unless provided otherwise in the Articles, the Shares will have equal rights."

Fifth resolution

The sole shareholder resolves to insert a new article 16.3 in the Articles of the Company, which shall read as follows:

" **16.3.** The dividends declared may be paid in any currency selected by the Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers and may be paid at such places and times as may be determined by the Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers. The Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers may make a final determination of the exchange rate applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a Share during five (5) years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such Share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid in the following order:

- 16.3.1. the holder(s) of the Ordinary Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.01% of the nominal value of the Ordinary Shares;
- 16.3.2. the holder(s) of the Class A Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.20% of the nominal value of the Class A Shares;
- 16.3.3. the holder(s) of the Class B Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.25% of the nominal value of the Class B Shares;
- 16.3.4. the holder(s) of the Class C Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.30% of the nominal value of the Class C Shares;
- 16.3.5. the holder(s) of the Class D Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.35% of the nominal value of the Class D Shares;
- 16.3.6. the holder(s) of the Class E Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.40% of the nominal value of the Class E Shares;
- 16.3.7. the holder(s) of the Class F Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.45% of the nominal value of the Class F Shares;
- 16.3.8. the holder(s) of the Class G Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.50% of the nominal value of the Class G Shares;
- 16.3.9. the holder(s) of the Class H Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.55% of the nominal value of the Class H Shares;
- 16.3.10. the holder(s) of the Class I Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.60% of the nominal value of the Class I Shares;
- 16.3.11. the balance shall be allocated to the holder(s) of the Preference Shares pursuant to a decision taken by the general meeting of Shareholders.”

Sixth resolution

The sole shareholder resolves to amend article 17.4 of the Articles of the Company, which shall now read as follows:

“ **17.4.** The surplus after payment of all charges, debts, expenses which are a result of liquidation, will be used to reimburse the contribution made by the Shareholders on the Shares of the Company. The final surplus will be distributed to the Shareholders in conformity with and so as to achieve on aggregate basis the same economic result as the distribution rules set forth in article 16.3 of the present Articles.”

Seventh resolution

The sole shareholder resolves that from the share premium account attached to the Preference Shares in the amount of fifty-six million five hundred and nineteen thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 56,519,750), an amount of twelve thousand five hundred thousand Euro (EUR 12,500) shall be allocated to the legal reserve of the Company. After such allocation to the legal reserve of the Company, the amount of the share premium account attached to the Preference Shares shall be equal to fifty-six million five hundred and seven thousand two hundred and fifty Euro (EUR 56,507,250).

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately 7,000.- Euro.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, known to the undersigned notary, by name, last name, civil status and residence, the said representative of the appearing party signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt octobre,

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A COMPARU:

EQT Infrastructure II GP B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège officiel à Amsterdam, Pays Bas et son adresse administrative

à Schiphol Boulevard 355, H-Tower, 4th floor, 1118 BJ Schiphol, Pays-Bas, immatriculée auprès du registre de commerce de la Chambre de Commerce sous le numéro 54468701 agissant en sa qualité d'associé commandité (general partner) d'EQT Infrastructure II Limited Partnership, une société en commandite (limited partnership) constituée selon les lois d'Angleterre et Pays du Galles, ayant son siège social à Schiphol Boulevard 355, H-Tower, 4th Floor, 1118 BJ Schiphol, Pays-Bas, immatriculée auprès du Companies House sous le numéro LP014908

représentée par Léa GNALY, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 20 octobre 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Qui a déclaré et demandé au notaire d'acter:

1) Que «EQT Infrastructure II GP B.V.», prénommée agissant en sa qualité d'associé commandité (general partner) d'EQT Infrastructure II Limited Partnership, prénommée est l'associé unique de Taurus Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B191.066 et constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 17 juin 2014 non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»). Les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont dès lors pas été modifiés depuis.

2) Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune.

3) Ceci ayant été exposé, l'associé unique prénommé représentant l'intégralité du capital social de la Société a décidé de tenir une assemblée générale extraordinaire et de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de convertir les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de créer neuf (9) nouvelles catégories de parts sociales préférentielles de la Société, à savoir les parts sociales de catégorie A, B, C, D, E, F, G, H, et I, chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR).

L'associé unique décide que les droits financiers attachés aux nouvelles catégories de parts sociales préférentielles et les conditions de leur rachat et annulation seront déterminées plus amplement dans les Statuts de la Société qui seront modifiés par les résolutions suivantes.

Troisième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent douze mille cinq cent euros (112.500 EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents (12.500 EUR) à cent vingt-cinq mille euros (125.000 EUR) par la création et l'émission de:

- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie A;
- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie B;
- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie C;
- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie D;
- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie E;
- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie F;
- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie G;
- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie H; et
- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie I;

d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune, soit cent douze mille cinq cents (112.500) nouvelles parts sociales préférentielles au total, d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune.

Souscription et paiement

Les cent douze mille cinq cents (112.500) nouvelles parts sociales préférentielles d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune, ensemble avec une prime d'émission totale de cinquante-six millions cinq cent dix-neuf mille sept cent cinquante euros (56.519.750 EUR) attachée à elles ont été souscrites comme suit:

EQT Infrastructure II GP B.V., prénommée agissant en sa qualité d'associé commandité (general partner) d'EQT Infrastructure II Limited Partnership, prénommée, a souscrit à:

- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie A;
- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie B;
- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie C;

- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie D;
- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie E;
- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie F;
- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie G;
- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie H; et
- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie I.

Ces nouvelles parts sociales préférentielles sont libérées par

- un apport en numéraire d'un montant total de cinquante-six millions six cent vingt et un mille trois cent vingt-cinq euros (56.621.325 EUR) (l'«Apport en Numéraire»); et
- un apport en nature pour un montant total de dix mille neuf cent vingt-cinq euros (10.925 EUR) consistant en une créance qu'EQT Infrastructure II GP B.V., agissant en sa qualité d'associé commandité (general partner) d'EQT Infrastructure II Limited Partnership, détient contre la Société (l'«Apport en Nature», ensemble avec l'Apport en Numéraire, les «Apports»).

La preuve de la valeur de l'Apport en Nature susmentionné a été rapportée par une déclaration de valeur de l'apport du conseil de gérance de la Société en date du 20 octobre 2014, laquelle déclaration sera signée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentaire et restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La preuve de l'Apport en Numéraire susmentionné a été rapportée à la Société.

Les Apports pour un montant total de cinquante-six millions six cent trente-deux mille deux cent cinquante euros (56.632.250 EUR) dont:

- cent douze mille cinq cents euros (112.500 EUR) seront attribuées au capital social de la Société; et
- cinquante-six millions cinq cent dix-neuf mille sept cent cinquante euros (56.519.750 EUR) seront attribuées au compte de prime d'émission.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des Statuts de la Société dans son intégralité pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 6. Capital social.

6.1 Le capital social de la Société est fixé à cent vingt-cinq mille euros (125.000 EUR) représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un EUR (1 EUR) chacune, entièrement libéré et divisé en:

- (i) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»);
- (ii) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»);
- (iii) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»);
- (iv) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»);
- (v) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»);
- (vi) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»);
- (vii) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»);
- (viii) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»);
- (ix) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»); et
- (x) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»).

Les Parts Sociales sont uniquement sous forme nominative.

Les Parts Sociales de la Catégorie A à la Catégorie I sont ci-après dénommées les «Parts Sociales Préférentielles». Les Parts Sociales Ordinaires et/ou les Parts Sociales Préférentielles sont dénommées ci-après comme les «Parts Sociales» et «Part Sociale» doit être interprété en conséquence.

Les détenteurs de Parts Sociales sont dénommés ensemble, les «Associés» et individuellement un «Associé».

Chaque catégorie de Parts Sociales aura les mêmes droits, sauf dispositions contraires dans les présents Statuts. Chaque Part Sociale donne droit à un (1) vote à l'assemblée générale de(des) l'Associé(s).

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution du (des) Associés(s) adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation d'une ou plusieurs catégories entières de Parts Sociales Préférentielles par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans cette (ces) catégorie(s).

Dans le cas où la Société procède à une réduction de capital par le rachat d'une catégorie de Parts Sociales Préférentielles, un avis énonçant la date du rachat et de l'annulation ainsi que le Montant d'Annulation doit être donné par ou pour le compte de la Société au moins sept (7) jours avant la date du rachat et de l'annulation à (aux) l'Associé(s) à l'adresse de (des) l'Associé(s) qui aura été notifiée à la Société, sous réserve toutefois que ni l'omission de donner un tel avis, ni un quelconque défaut de celui-ci n'affecte la validité de la procédure pour le rachat et l'annulation.

Une réduction de capital par le rachat d'une catégorie de Parts Sociales Préférentielles ne peut être faite que pendant les Périodes de Catégorie respectives.

La période pour les Parts Sociales de Catégorie A est la période commençant à la date de constitution de la Société et se terminant au plus tard le 31 décembre 2014 (la "Période de Catégorie A").

La période pour les Parts Sociales de Catégorie B est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie A et se terminant au plus tard le 31 décembre 2015 (la "Période de Catégorie B").

La période pour les Parts Sociales de Catégorie C est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie B et se terminant au plus tard le 31 décembre 2016 (la "Période de Catégorie C").

La période pour les Parts Sociales de Catégorie D est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie C et se terminant au plus tard le 31 décembre 2017 (la "Période de Catégorie D").

La période pour les Parts Sociales de Catégorie E est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie D et se terminant au plus tard le 31 décembre 2018 (la "Période de Catégorie E").

La période pour les Parts Sociales de Catégorie F est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie E et se terminant au plus tard le 31 décembre 2019 (la "Période de Catégorie F").

La période pour les Parts Sociales de Catégorie G est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie F et se terminant au plus tard le 31 décembre 2020 (la "Période de Catégorie G").

La période pour les Parts Sociales de Catégorie H est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie G et se terminant au plus tard le 31 décembre 2021 (la "Période de Catégorie H").

La période pour les Parts Sociales de Catégorie I est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie H et se terminant au plus tard le 31 décembre 2022 (la "Période de Catégorie I").

Dans le cas où une catégorie de Parts Sociales Préférentielles n'a pas été rachetée et annulée pendant la Période de Catégorie concernée, le rachat et l'annulation de cette (ces) catégorie(s) de Parts Sociales Préférentielles peut/peuvent être fait(s) pendant une nouvelle période (la "Nouvelle Période") qui débutera à la date suivant la dernière Période de Catégorie (ou, le cas échéant, la date après la fin de la Nouvelle Période immédiatement précédente d'une autre catégorie) et se terminera pas plus tard qu'un an après la date de début de ladite Nouvelle Période. La première Nouvelle Période débutera le jour suivant la Période de Catégorie I et les catégories de Parts Sociales Préférentielles non rachetées et non annulées pendant leur Période de Catégorie respective viendront dans l'ordre de la catégorie A à la catégorie I (dans la mesure où elles n'ont pas été rachetées et annulées antérieurement).

Pour éviter tout doute, dans le cas où un rachat et une annulation d'une catégorie de Parts Sociales Préférentielles doit avoir lieu avant le dernier jour de sa Période de Catégorie respective (ou le cas échéant, la Nouvelle Période), la Période de Catégorie suivante (ou le cas échéant, la Nouvelle Période) doit commencer le jour après le rachat et l'annulation de cette catégorie de Parts Sociales Préférentielles et continuera pour se terminer au jour tel que défini initialement dans les Statuts ci-dessus.

Au moment du rachat et de l'annulation de la (des) catégorie(s) entière(s) concernée(s), le Montant d'Annulation deviendra exigible et payable par la Société à(aux) l'Associé(s) au prorata de leur participation dans cette (ces) catégorie (s). Pour éviter tout doute, la Société peut s'acquitter de son obligation de paiement, en espèces, en nature ou par voie de compensation.

Le Montant d'Annulation mentionné à l'alinéa ci-dessus, à retenir, sera déterminé par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance (tels que définis ci-après) à sa raisonnable discrétion et dans le meilleur intérêt social de la Société. Pour éviter tout doute, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut choisir à sa seule discrétion d'inclure ou d'exclure dans sa détermination du Montant d'Annulation tout ou partie des réserves librement distribuables attachées aux Parts Sociales Préférentielles.

Pour les besoins de ces Statuts, les termes en majuscule ci-dessous ont la signification suivante:

- "Montant Disponible" signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés), augmenté de (i) toutes réserves librement distribuables attachées aux Parts Sociales Préférentielles et (ii) le cas échéant, du montant de la réduction de capital et de la réduction de réserve légale relatives aux catégories des Parts Sociales Préférentielles devant être annulées, celui-ci réduit par (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) exprimées comme étant positives et (ii) toutes sommes à affecter à la(aux) réserve(s) en vertu des exigences de la Loi ou des Statuts, chaque fois tel que figurant dans les Comptes Intérimaires concernés (pour éviter tout doute, sans double comptage), (iii) tous dividendes auxquels a(ont) droit le(les) détenteur(s) de Parts Sociales Ordinaires et (iv) tout Droit au Bénéfice de telle sorte que:

$$MD = (BN+B+RC) - (P+RL+DO+DB)$$

Sachant que:

MD = Montant Disponible.

BN = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés).

B = toute réserve librement distribuable attachée aux Parts Sociales Préférentielles.

RC = le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale en rapport avec la catégorie de Parts Sociales Préférentielles devant être annulée.

P = pertes (y compris les pertes reportées), exprimées comme étant positives.

RL = toutes sommes devant être allouées dans une (des) réserve(s) conformément à la Loi et aux Statuts.

DO = tous dividendes auxquels a(ont) droit le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Ordinaires conformément aux Statuts.

DB = Droit au Bénéfice.

Le Montant Disponible doit être indiqué dans les Comptes Intérimaires (tels que définis ci-dessous) de la Période de Catégorie correspondante et sera évalué par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société, de bonne foi et en prenant en compte la possibilité de la Société de continuer ses activités.

- "Liquidités Disponibles" désigne (i) toutes les espèces détenues par la Société (sauf les dépôts à terme en espèces avec une échéance supérieure à six (6) mois), (ii) tous les instruments du marché monétaire immédiatement négociables, obligations et billets et toute créance qui, de l'avis du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance, seront versés à la Société à court terme, moins les endettements ou autres dettes de la Société payables dans moins de six (6) mois déterminées sur base des Comptes Intérimaires relatifs à la Période de Catégorie concernée (ou Nouvelle Période, le cas échéant) et (iii) tous les actifs tels que les actions, titres ou valeurs mobilières de toute sorte détenus par la Société.

- "Montant d'Annulation" désigne un montant n'excédant pas les Liquidités Disponibles en rapport avec la Période de Catégorie concernée (ou la Nouvelle Période, le cas échéant) à condition que le Montant d'Annulation ne soit pas supérieur aux Liquidités Disponibles relatives à la Période de Catégorie concernée (ou à la Nouvelle Période).

- "Période de Catégorie" désigne chacune des périodes suivantes: Période de Catégorie A, Période de Catégorie B, Période de Catégorie C, Période de Catégorie D, Période de Catégorie E, Période de Catégorie F, Période de Catégorie G, Période de Catégorie H et Période de Catégorie I.

- "Comptes Intérimaires" signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires.

- "Date des Comptes Intérimaires" signifie la date au plus tôt trente (30) jours, mais au plus tard dix (10) jours avant la date de rachat et d'annulation de la catégorie des Parts Sociales Préférentielles concernée.

- "Droit au Bénéfice" signifie les dividendes préférentiels des Parts Sociales Préférentielles.

6.2 En plus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Ainsi, tout montant de prime d'émission versé à la Société pour toutes Parts Sociales Préférentielles sera alloué à un compte de prime d'émission attaché à ces Parts Sociales Préférentielles. De même, tout montant de prime d'émission versé à la Société pour toutes Parts Sociales Ordinaires sera alloué à un compte de prime d'émission attaché à ces Parts Sociales Ordinaires.

6.3 La prime d'émission sera distribuée sur décision du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance. Le montant de la prime d'émission attachée aux Parts Sociales Préférentielles sera distribué exclusivement aux détenteurs des Parts Sociales Préférentielles. Le montant de la prime d'émission attachée aux Parts Sociales Ordinaires sera distribué exclusivement aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires.

6.4 Sauf disposition contraire des Statuts, les Parts Sociales confèrent les mêmes droits.»

Cinquième résolution

L'associé unique décide d'insérer un nouvel article 16.3 dans les Statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

« **16.3.** Les dividendes déclarés peuvent être payés dans toute devise déterminée par le Gérant Unique ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance et peuvent être payés aux lieux et heures tel que déterminés par le Gérant Unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance. Le Gérant Unique, ou le cas échéant le Conseil de Gérance peut recourir à une détermination finale du taux de change applicable à la devise utilisée pour convertir les fonds de dividende dans la devise de paiement. Un dividende déclaré mais impayé sur une Part Sociale pendant une durée de cinq (5) ans ne pourra plus être réclamé par le détenteur de cette Part Sociale, sera perdu pour le détenteur de cette Part Sociale et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur des dividendes déclarés et non réclamés qui sont détenus par la Société pour le compte de détenteurs de Parts Sociales.

Dans le cas d'une déclaration de dividendes, ces dividendes devront être alloués et payés dans l'ordre suivant:

16.3.1 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Ordinaires aura(auront) droit à un dividende égal à 0,01% de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires;

16.3.2 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie A aura(auront) droit à un dividende égal à 0,20 % de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A;

16.3.3 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie B aura(auront) droit à un dividende égal à 0,25 % de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B;

16.3.4 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie C aura(auront) droit à un dividende égal à 0,30 % de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C;

16.3.5 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie D aura(auront) droit à un dividende égal à 0,35 % de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie D;

16.3.6 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie E aura(auront) droit à un dividende égal à 0,40 % de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E;

16.3.7 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie F aura(auront) droit à un dividende égal à 0,45 % de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F;

16.3.8 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie G aura(auront) droit à un dividende égal à 0,50 % de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie G;

16.3.9 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie H aura(auront) droit à un dividende égal à 0,55 % de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie H;

16.3.10 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de catégorie I aura(auront) droit à un dividende égal à 0,60 % de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie I;

16.3.11 le solde sera alloué au(x) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles en vertu d'une décision devant être prise par l'assemblée générale des Associés."

Sixième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 17.4 des Statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **17.4.** Le surplus après paiement des charges, dettes, dépenses qui résultent de la liquidation sera utilisé pour rembourser l'apport fait par les Associés sur les Parts Sociales de la Société. Le surplus final sera distribué aux Associés conformément aux et afin d'atteindre sur une base totale le même résultat économique que celui atteint par les règles de distribution établies à l'article 16.3 des présents Statuts.»

Septième résolution

L'associé unique décide que du compte de prime d'émission attaché aux Parts Sociales Préférentielles d'un montant de cinquante-six millions cinq cent dix-neuf mille sept cent cinquante euros (56.519.750 EUR), la somme de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) sera attribuée à la réserve légale de la Société. Après une telle allocation à la réserve légale de la Société, le montant du compte de prime d'émission attaché aux Parts Sociales Préférentielles sera égal à cinquante-six millions cinq cent sept mille deux cent cinquante euros (56.507.250 EUR).

Dépenses

Les frais, coûts, dépenses, rémunérations et charges de quelque forme que ce soit incombant à la Société en raison du présent acte s'élèvent approximativement à 7.000 euros.

Déclaration

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte français et anglais, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, qui est connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom, état civil et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Gnaly, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 octobre 2014. Relation: EAC/2014/14317. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014185225/531.

(140208077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Sapphire XI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 170.128.

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh day of November;
before Us, Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg);

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Sapphire XI S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 170.128, and having a share capital amounting to EUR 12,500.- (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch (Grand Duchy of Luxembourg) dated July 3, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2014, page

96644, dated August 14, 2012. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henry HELLINCKX, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), dated April 29, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2221, page 106562, dated August 21, 2014.

THERE APPEARED:

Stichting Sapphire X, a foundation existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at 200, Prins Bernhardplein, NL-1097JB, Amsterdam, and being registered with the Chamber of Commerce for Amsterdam under number 53524888 (the Sole Shareholder),

here represented by Mr Frank Stolz-Page, with professional address in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a power of attorney under private seal given on November 7, 2014.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, representing the entire share capital of the Company, has requested the undersigned notary to record that:

I. The one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares of the Company, having a nominal value of one cent euro (EUR 0.01) each, and an aggregate nominal value of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda hereinafter reproduced;

II. The agenda of the meeting is as follows:

1. Waiver of convening notices;

2. Dissolution and liquidation of the Company;

3. Appointment of FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA Société à responsabilité limitée, having its registered office at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 96.848, as liquidator of the Company and determination of the powers of the liquidator and liquidation procedure;

4. Discharge to be granted to the managers of the Company for the exercise of their mandate; and

5. Miscellaneous.

III. The Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notice requirements, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting decides to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into liquidation.

Third resolution

The Meeting decides to appoint FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA Société à responsabilité limitée, having its registered office at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 96.848, as liquidator of the Company (the Liquidator).

Fourth resolution

The Meeting decides that the Liquidator will prepare a detailed inventory of the Company's assets and liabilities, that the Liquidator will have the broadest powers pursuant to the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915, as amended (the Law) to perform its duties (including without limitation to dispose of the Company's assets) and that the Company will be bound towards third parties by the sole signature of the Liquidator.

For such a purpose, the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders, in accordance with article 148 of the Law.

Fifth resolution

The Meeting decides to grant full discharge to the managers of the Company for the exercise of their mandates.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately two thousand euro (EUR 2,000).

Declaration

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, such proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le onzième jour de novembre,
par devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg);
s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Sapphire XI S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, étant immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'enregistrement B 170.128, et ayant un capital social s'élevant à EUR 12.500,- (la Société). La Société a été constituée le 3 juillet 2012 suivant un acte de Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg) publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2014, page 96644, du 14 août 2012. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 29 avril 2014 suivant un acte de Maître Henry HEL-LINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2221, page 106562, du 21 août 2014.

A COMPARU:

Stichting Sapphire X, une fondation de droit néerlandais, ayant son siège social au 200, Prins Bernhardplein, NL-1097JB, Amsterdam, et étant immatriculée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 53524888 (l'Associé Unique);

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 7 novembre 2014.

Ladite procuration, après signature "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social de la Société, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, et une valeur nominale totale de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), représentant la totalité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points à l'ordre du jour reproduits ci-après;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Dissolution et liquidation de la Société;

3. Nomination de FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'enregistrement B 96.848, en qualité de liquidateur de la Société et détermination des pouvoirs du liquidateur et de la procédure de liquidation;

4. Décharge à accorder aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat; et

5. Divers.

III. L'assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

181437

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de mettre la Société en liquidation.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'enregistrement B 96.848, en qualité de liquidateur de la Société (le Liquidateur).

Quatrième résolution

L'Assemblée décide que le Liquidateur dressera un inventaire détaillé des actifs et passifs de la Société, que le Liquidateur sera investi des pouvoirs les plus étendus en vertu de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée (la Loi), afin d'accomplir ses fonctions (y inclus le droit de disposer sans limite des actifs de la Société) et que la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature unique du Liquidateur.

A ces fins, le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et accomplir toutes opérations, y inclus ceux prévus par l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des associés. Le Liquidateur pourra, sous sa seule responsabilité, déléguer ses pouvoirs pour des opérations ou devoirs spécifiques et définis à une ou plusieurs personnes ou entités.

Le Liquidateur est autorisé, à sa seule discrétion, de payer des avances sur les bonis de liquidation aux Associés, et ce conformément à l'article 148 de la Loi.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'accorder pleine décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats.

Estimation des frais

Le montant total des coûts, dépenses, rémunérations ou frais, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ deux mille euros (EUR 2.000).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ce mandataire a signé ensemble avec le notaire instrumentant, le présent acte original.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 18 novembre 2014. REM/2014/2498. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 24 novembre 2014.

Référence de publication: 2014185180/156.

(140208755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

St. James's Place S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 17.089.

—
EXTRAIT

En date du 24 novembre 2014, les associés ont pris les résolutions suivantes:

- La démission d'Alan Botfield, en tant qu'administrateur de la Société, est acceptée avec effet au 15 octobre 2014; et
- Barbara Neuerburg, née le 18 mai 1979 à Krumbach (Schwabens), Allemagne, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouvel administrateur de la Société avec effet au 15 octobre 2014 et ce pour une période déterminée jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2018.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014185212/14.

(140208300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Spring Financial Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 64.901.

Le Bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014185210/10.

(140208403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Spring Financial Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 64.901.

Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014185211/10.

(140208404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Star Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 87.774.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 29 octobre 2014 que:

- Gestman S.A. a démissionné de son poste de commissaire.
- A été nommée au poste de Commissaire en remplacement du commissaire démissionnaire:
- * Gestal Sarl, immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 184722 avec siège social au 23, rue Aldringen - L-1118 Luxembourg.
- Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2019.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014185213/17.

(140208556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Sorum Strategies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 146.917.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014185209/10.

(140208303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Sopafim Capital, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 127.214.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 20 novembre 2014, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme SO-PAFIM CAPITAL, dont le siège social à L-1628 LUXEMBOURG, 27, rue du Glacis, a été dénoncé en date du 23 juillet 2010.

Pour extrait conforme
Maître Catherine Delsaux Schoy
Le liquidateur

Référence de publication: 2014185208/14.

(140208567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Sofind S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 55.459.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014185207/9.

(140208785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

SMSC Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 240.875,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 150.648.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Référence de publication: 2014185204/10.

(140208628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Socosteel, Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 4, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 80.518.

Le Bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014185206/9.

(140208778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Lux Meca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4385 Ehlerange, Zare Ilôt Est.

R.C.S. Luxembourg B 70.479.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014185047/10.

(140207976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Lux-Sutures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 22, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 104.042.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 20 novembre 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014185048/10.

(140208154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Kaell S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9090 Warken, 18, rue de Welscheid.

R.C.S. Luxembourg B 138.815.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le treize novembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

A comparu:

Monsieur Mario VALLETTA, gérant, né à Bari (Italie) le 4 juin 1966 (matricule 1966 06 04 297 21), demeurant à L-9088 Ettelbruck, 57, rue de Warken.

Lequel comparant, agissant en qualité d'associé unique représentant l'intégralité du capital social, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. la société à responsabilité limitée KAELL S.à r.l. (matricule 2008 24 20 836), avec siège social à L-9090 Warken, 18, rue de Welscheid, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 138.815, a été constituée suivant acte reçu par Maître Fernand Unsen, alors notaire à Diekirch, en date du 15 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1492 du 17 juin 2008.

II. le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,00 €) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (124,00 €) chacune, entièrement souscrit et libéré.

L'associé représentant l'intégralité du capital social déclare:

III. avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. que ladite société a cessé toute activité commerciale.

V. Siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la société, le comparant prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

VI. Il se désigne comme liquidateur de la société, et en cette qualité, requiert le notaire d'acter que tout le passif de la société est réglé tandis que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné et qu'enfin, par rapport à un éventuel passif de la société actuellement inconnu et donc non encore payé, il assume irrévocablement l'obligation de le payer de sorte que tout le passif de la société est réglé.

VII. L'actif restant éventuel sera attribué à l'associé.

VIII. La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée et l'annulation du registre des actionnaires et des actions est prononcée.

IX. En conséquence de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée par l'associé au gérant de la Société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

X. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à l'adresse privée de l'associé.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à sept cents euros (700,00 €).

Déclaration

L'associé déclare que les fonds de la société ne proviennent pas des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'elle connue à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénoms usuels, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Mario VALLETTA, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 14 novembre 2014. Relation: DIE/2014/14601. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 24 novembre 2014.

Référence de publication: 2014185004/52.

(140208821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.